

Pour son église, Cesson fait appel à la Fondation du patrimoine



TEXTE > **BERNARD BOUDIC**

La signature d'une convention avec la Fondation du patrimoine va aider la municipalité de Cesson-Sévigné à restaurer l'église Saint-Martin, propriété communale, construite de 1899 à 1904 sur les plans d'Arthur Regnault. La Fondation va ouvrir une souscription publique. On pourra déduire de ses impôts une partie des dons effectués.

Attention, chute de pierres ! C'était en 2007. Des pierres se détachaient du clocher de Saint-Martin qui culmine à 54 m, risquant de blesser, pire de tuer un passant. On consolida, on ferma l'église, on l'examina sous toutes ses coutures et on emmaillota le clocher dans une sorte de chaussette, comme une poupée sur un doigt blessé. Aujourd'hui, l'église est à nouveau ouverte et on a remplacé par un filet plus léger la chaussette du clocher après l'avoir débarrassée des pierres tombées qui y étaient emprisonnées. Et la mairie a fait les comptes...

Elle est en effet propriétaire du bâtiment, construit juste avant la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905. En additionnant les travaux de consolidation du clocher, de l'oratoire et de la sacristie, ceux du chœur, de la nef, des bas-côtés, de la tourelle et du pignon principal, la facture se montait en juin 2010 à deux millions d'euros (TTC), hors maîtrise d'œuvre et frais divers. Vu leur ampleur, les dépenses seront étalées sur trois exercices. Mais elles ne pourront être compensées par aucune aide : c'est à la commune et elle seule qu'incombera la totalité de la facture.

Du coup, la municipalité s'est tournée vers la Fondation du patrimoine. Créée par la loi du 2 juillet 1996, celle-ci a

été fondée par une quinzaine de grands groupes industriels et financiers (Total, Veolia, Lafarge, Michelin, Crédit agricole) et a obtenu deux coups de pouce de l'État : d'une part, elle tient le tiers de son budget des successions non réclamées, d'autre part elle peut accorder elle-même aux donateurs des certificats leur donnant accès à des déductions d'impôts.

Grâce à ces deux coups de pouce, aux subventions reçues des collectivités, au mécénat et aux dons, la Fondation a soutenu depuis sa création plus de 13 000 projets publics et privés grâce, notamment, à près de 9 000 labels (patrimoine privé) et 2 600 souscriptions, qui ont permis près de 840 millions d'euros de travaux. La souscription qui va être lancée à Cesson-Sévigné vise à collecter 50 000 € auprès des entreprises et des Cessonnais. Si ce montant est atteint, la Fondation pourra le compléter. L'opération sera relayée par trois associations, l'association paroissiale bien sûr, mais aussi les Amis de l'orgue et Mémoire et patrimoine. L'important est autant la mobilisation de la population que le montant des fonds collectés.

En Ille-et-Vilaine, plusieurs souscriptions sont en cours. Elles visent à restaurer, l'église des Sacrés-Cœurs à Rennes, celles de Plélan-le-Grand, de Lanhélin, de la Fresnais, de Saint-Brieuc des Iffs, de la Chapelle-Bouëxic, la chapelle de l'Adoration à Rennes et les orgues d'Orgères, mais aussi la chippe (bateau de pêche aux lançons) Maria à Saint-Suliac, la bisquine La Cancalaise, la villa Les Roches brunes à Dinard, le pont tournant de Redon et un fournil à Vignoc.

